



## POLITIQUE DE L'ARBRE

4 décembre 2024

## TABLE DES MATIÈRES

MOT DU MAIRE.....	3
MOT DE LA PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT, DES PARCS ET DES ESPACES VERTS.....	4
LES BIENFAITS DES ARBRES URBAINS.....	5
LE PORTRAIT DES ARBRES LAPRAIRIENS.....	6
RETOUR SUR LA CONSULTATION CITOYENNE .....	8
QUATRE ENJEUX IDENTIFIÉS.....	9
UNE VISION COMMUNE .....	10
QUATRE OBJECTIFS.....	11
UN PREMIER PLAN D'ACTION .....	12
1    Plantation .....	13
2    Gestion .....	14
3    Réglementation et territoire.....	15
4    Information, sensibilisation et éducation .....	16
DÉFINITIONS UTILES .....	17

## MOT DU MAIRE

C'est avec enthousiasme que les membres du conseil municipal et moi-même vous présentons la première politique de l'arbre de La Prairie.

L'adoption d'une politique de l'arbre n'a rien d'un geste anodin. Elle souligne avant tout notre engagement, à toutes et à tous, à mettre l'arbre au cœur des décisions en reconnaissant son importance dans nos milieux de vie et dans notre vie quotidienne, en milieu urbain comme à la campagne.

Chaque arbre, qu'il se trouve sur une propriété privée, dans une emprise publique, dans un parc, dans un espace vert ou encore dans un boisé, nous rend de nombreux services et contribue à notre bien-être et à notre santé. Il nous apparaît donc avisé de lui rendre la pareille en veillant à sa protection et à sa conservation.

Si l'adoption d'une politique permet d'affirmer et d'engager la collectivité dans la reconnaissance de l'importance des arbres, elle ne devient un véritable outil de changement que lorsqu'accompagnée d'un plan d'action contenant des objectifs spécifiques, que nous avons voulu à la fois ambitieux et réalistes. À cet égard, je suis particulièrement fier de notre objectif visant à planter 11 000 nouveaux arbres sur le territoire au courant des 10 prochaines années.

C'est grâce aux idées et aux commentaires reçus que nous avons pu faire germer une telle politique qui prend racine dans une vision commune de l'arbre. Vous nous l'avez dit : les arbres sont importants pour vous. Puis, vous nous avez répété que votre ville doit agir pour augmenter le nombre d'arbres plantés sur le territoire et qu'elle doit mieux protéger les arbres et les boisés existants. Nous vous avons écoutés.

Pour terminer, je vous invite à mettre en pratique dès maintenant le proverbe chinois suivant :

« Le meilleur moment pour planter un arbre était il y a 20 ans ; le deuxième meilleur moment, c'est maintenant. »

**Frédéric Galantai**  
Maire de La Prairie

## MOT DE LA PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT, DES PARCS ET DES ESPACES VERTS

Pourquoi une politique pour protéger l'arbre?

Parce qu'en réalité, c'est l'arbre qui nous protège : créateur de biodiversité, capteur de carbone, fertilisateur et protecteur des sols, diffuseur de fraîcheur et faiseur de pluie. L'arbre représente un allié précieux et un atout considérable pour nous et notre environnement.

Symbole de force et de résilience, l'arbre relie la terre au ciel tout comme il nous relie au temps qui passe. Témoin du passé et de nos vies, il est l'écho de notre place dans le grand cycle de la vie.

Symbole d'enracinement et de croissance, l'arbre accueille la diversité de la vie au creux de ses branches et de ses racines, chacun de ses souffles assainissant l'air et respirant la vie.

Changeant au gré des saisons;

L'été, son ombrage nous apporte fraîcheur et réconfort;

L'automne, son feuillage nous offre multiples couleurs;

L'hiver, il nous fait la promesse d'annoncer le retour de la vie au printemps.

Malgré sa grandeur, l'arbre reste humble. Protéger l'arbre, c'est aussi protéger notre propre existence et celle de toute forme de vie.

La nécessité d'une politique pour protéger l'arbre devient donc évidente. Car au-delà de son rôle écologique indéniable, l'arbre est aussi notre ami, notre conseiller, et parfois même, notre ultime refuge.

Je tiens à adresser mes remerciements aux membres de la Commission de l'environnement, des parcs et des espaces verts pour leur contribution à l'élaboration de cette politique de l'arbre, et tout particulièrement pour son excellent travail, à Daniel Girard, conseiller en transition écologique, dont l'expertise et l'engagement ont été essentiels à la réussite de ce projet.

**Karine Laroche**

Présidente de la Commission de l'environnement, des parcs et des espaces verts

## LES BIENFAITS DES ARBRES URBAINS

Les arbres présents en milieu urbain rendent de nombreux services aux êtres vivants qui les entourent, notamment les humains. Petits ou grands, jeunes ou vieux, ils ont un impact positif indéniable sur leur environnement tout au long de leur vie. Du bout de leurs feuilles jusqu'à l'extrémité de leurs racines, ils génèrent des bienfaits environnementaux et économiques, sur le bien-être et la santé humaine, de même que sur la vie de quartier et la qualité du paysage. En échange, tout ce qu'ils demandent, c'est qu'on leur laisse la chance de pleinement se développer et de s'épanouir, avec un petit coup de pouce de notre part de temps en temps.

### **Environnementaux**

- Diminution de la température ambiante
- Interception des eaux de pluie
- Diminution de l'érosion des sols
- Purification de l'air
- Création d'habitats pour la faune et la flore
- Diminution des effets d'îlots de chaleur
- Captation et séquestration du CO<sub>2</sub>

### **Bien-être et santé de la collectivité**

- Amélioration de la santé publique
- Atténuation de la perception du bruit
- Diminution du stress
- Augmentation du sentiment d'intimité

### **Économiques**

- Augmentation de la valeur foncière des propriétés
- Diminution des coûts de climatisation
- Diminution des coûts de chauffage

### **Vie de quartier et paysage**

- Amélioration du cadre de vie
- Mise en valeur des lieux et des bâtiments
- Diversification des formes et des couleurs dans le paysage urbain
- Diminution de la vitesse automobile dans les rues bordées d'arbres

## LE PORTRAIT DES ARBRES LAPRAIRIENS

### Sur l'ensemble du territoire

Selon les plus récentes données recueillies par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) en 2019, l'indice de canopée et le couvert forestier sur l'ensemble du territoire terrestre de la ville de La Prairie semblent d'emblée être en bonne santé.

Indice de canopée	Couvert forestier
28,2 %	24,4 %

Si on s'attarde aux deux zones de la ville, on peut se rendre compte que la situation varie grandement d'un endroit à l'autre. Alors que la zone rurale est couverte de boisés sur près du tiers de sa superficie, ceux-ci n'occupent à peu près qu'un dixième du territoire urbanisé, entre l'autoroute 30 et les rives du fleuve Saint-Laurent. La canopée rurale étant essentiellement constituée de boisés, ce taux varie peu quand vient le temps de quantifier la superficie de l'ombrage projeté par les arbres sur le sol, alors qu'en milieu urbain, les arbres isolés sont plus nombreux.

Zone	Indice de canopée	Couvert forestier
Urbaine	16,3 %	8,7 %
Rurale	34,0 %	32,0 %

### En milieu urbain

Alors que l'indice de canopée varie grandement d'un côté et de l'autre de l'autoroute 30, le même constat peut être fait entre les différents secteurs urbains de la ville.

Secteur	Indice de canopée	Secteur	Indice de canopée
Symbiocité	39,0 %	Le Grand Boisé	13,8 %
Le Vieux-Fort	22,2 %	Le Christ-Roi	11,3 %
La Magdeleine	19,7 %	Le Fort-Neuf	10,8 %
L'Arrondissement	16,9 %	La Berge	10,7 %
La Clairière	15,8 %	La Briqueterie	4,0 %
La Citière	15,6 %	Industriel	3,7 %

Différentes cibles existent en matière d'indice de canopée urbaine, cibles qui peuvent varier selon les régions du monde, le type de climat et la société dans laquelle s'insère un milieu de vie. Ici, on peut distinguer deux cibles qui se rejoignent. La CMM prescrit, dans son *Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD)* révisé, un indice de canopée de 35 % en 2046 sur l'ensemble de son territoire. La CMM vise aussi à ce que soit respectée la *Règle du 3-30-300* en milieu urbain.

En foresterie urbaine, cette règle appelle à ce que chaque citoyen puisse vivre dans un milieu dans lequel il peut voir un minimum de 3 arbres à partir de son lieu de résidence, qu'il puisse vivre dans un quartier dont l'indice de canopée atteint 30 % et qu'il habite à moins de 300 mètres d'un parc ou d'un espace vert. Le but recherché par cette règle informelle ? Que chaque citoyen ait la chance de reconnecter avec la nature et puisse profiter des bienfaits que procurent les arbres, notamment au niveau du bien-être et de la santé.

### Dans nos parcs et dans nos espaces verts

Du petit parc de voisinage au grand parc municipal, qui sont des lieux où la pratique d'activités extérieures est proposée, en passant par le parc-nature qui mise sur la conservation et la mise en valeur des milieux naturels et par les espaces verts aménagés dans le but d'embellir le paysage, ces milieux sont des composantes essentielles à la bonne santé physique et mentale de la collectivité. Dans un contexte de changements climatiques,

ces endroits devraient notamment pouvoir servir de refuge en cas de canicule, notamment dans les milieux les plus densément peuplés du territoire sujets aux îlots de chaleur.

Typologie des parcs	Indice approximatif de canopée
Parc-nature	90 %
Espace vert	42 %
Parc municipal	11 %
Parc de quartier	23 %
Parc de voisinage	31 %
Moyenne	71 %
Moyenne (hors parc-nature et espace vert)	18 %

Les joyaux naturels que sont les parcs-natures, comme les parcs de conservation du Marais et de la rivière Saint-Jacques, représentent deux véritables poumons en milieu urbain. Les différents espaces verts présents un peu partout sur le territoire sont aussi des lieux verdoyants. À l'opposé, les parcs ne semblent pas contribuer à la hauteur de leur potentiel à la canopée urbaine. En fait, plus le parc est grand, moins on y trouve d'arbres, toutes proportions gardées.

### Une forêt urbaine résiliente ?

Les 9 000 arbres publics, qu'ils soient situés dans les parcs, dans les emprises municipales ou encore sur les divers terrains municipaux, constituent une richesse collective. Bien que le portrait des arbres situés sur les terrains privés n'ait pas été fait, il est tout de même possible de dresser un portrait juste de la forêt urbaine. À la lumière des données colligées<sup>1</sup> entre 2018 et 2022, on constate que dans la forêt urbaine :

- Cinq essences d'arbres représentent près de 40 % des arbres publics, avec près d'un arbre sur huit (13,2 %) qui est un érable de Norvège ;
- Un peu plus de 60 % des arbres appartiennent aux genres des érables, des frênes, des lilas, des peupliers ou encore des féviers, avec plus d'un arbre sur quatre étant un érable ;
- Plus de la moitié des arbres fait partie de la famille des aracées, des oléacées ou encore des pinacées.

Afin d'avoir une forêt urbaine résiliente, notamment dans un contexte de changements climatiques, il est nécessaire qu'elle soit diversifiée. La Règle de Santamour, aussi connue sous le nom de *Règle du 10-20-30*, établit certains seuils critiques à ne pas dépasser, soit

- 10 % d'arbres de la même essence ;
- 20 % d'arbres du même genre ;
- 30 % d'arbres de la même famille.

À première vue, les érables semblent être surreprésentés dans le paysage laprairien, ce qui peut constituer un signe d'une forêt urbaine qui n'est pas assez résiliente. En effet, s'il fallait qu'une espèce exotique envahissante s'attaque aux érables, de la même façon que l'agrile a décimé les frênes en quelques années, la résilience de notre forêt serait de nouveau mise à rude épreuve.

<sup>1</sup> Il est à noter que le nombre et la proportion de frênes dans la forêt urbaine sont assurément moindres qu'indiqués comme un grand nombre ont été abattus et remplacés depuis 2018 à cause de l'agrile du frêne.

## RETOUR SUR LA CONSULTATION CITOYENNE

Du 22 avril au 5 mai 2024, un total de 443 personnes ont complété le sondage en ligne. Elles ont pu donner leur avis sur certains éléments clés de la démarche.

- 81 % des répondants sont fortement en accord avec la phrase suivante : « Les arbres sont importants pour moi. »
  - Près de 75 % des répondants considèrent qu'il y a assez d'arbres sur leur propriété.
  - 52 %, 53 % et 76 % des répondants trouvent en revanche qu'il n'y a pas assez d'arbres sur leur rue, dans leur quartier et dans la ville, respectivement.
  - 9 personnes sur 10 sont d'accord ou fortement en accord pour dire que les arbres contribuent à l'adaptation et à la résilience d'une communauté face aux changements climatiques.
  - Une grande majorité de répondants croient toutefois que la forêt urbaine n'est pas assez développée pour lutter efficacement contre les changements climatiques et en atténuer les impacts.
  - Les répondants reconnaissent en grand nombre que la présence d'arbres apporte de nombreux bienfaits dans leur milieu de vie.
  - Le manque d'espace constitue la raison principale pour laquelle des répondants ne peuvent planter un nouvel arbre sur leur propriété.
  - Malgré cela, 69 % des répondants sont d'accord ou fortement d'accord pour que la Ville agisse pour augmenter la plantation d'arbres sur les terrains privés.
- 90 % des répondants sont d'accord ou fortement d'accord pour que la Ville agisse pour augmenter la plantation d'arbres sur les terrains municipaux comme les parcs, les espaces verts ou encore les emprises routières et les terre-pleins.
  - Seulement 28 % des répondants trouvent qu'il y a assez d'arbres dans les parcs municipaux.
  - Enfin, selon les répondants, les 3 gestes prioritaires que devrait poser la Ville sont par ordre d'importance de :
    1. Planter davantage d'arbres dans les zones identifiées comme îlots de chaleur
    2. Assurer la conservation et la protection des boisés existants
    3. Optimiser l'intégration des arbres dans les nouveaux développements

Appelés à partager leurs idées pour encourager la plantation d'arbres sur les terrains privés, une grande majorité des répondants s'est montrée favorable à ce que la Ville offre une aide financière pour l'achat d'arbres, par un incitatif fiscal pour encourager la plantation ou pour le retour de la distribution gratuite d'arbres.

D'autres propositions sont revenues à plusieurs reprises, comme de modifier la réglementation municipale pour hausser le nombre d'arbres obligatoires pour chaque terrain et d'accompagner les citoyens dont la propriété pourrait accueillir plus d'arbres dans leur démarche de verdissement.

Enfin, plusieurs répondants demandent d'abord à la Ville de donner l'exemple en plantant davantage d'arbres sur les terrains municipaux et dans les emprises municipales, ce qui aura également des effets bénéfiques sur les terrains privés.



## QUATRE ENJEUX IDENTIFIÉS

### **L'indice de canopée**

La présence des arbres dans une communauté est une richesse inestimable. Une forêt urbaine en santé et résiliente est une forêt composée de nombreux arbres qui sont d'essences, de genres, de familles et de types différents, mais aussi de tailles et de gabarits diversifiés. Bien que La Prairie se positionne avantageusement vis-à-vis ses voisins en ce qui concerne son indice global de canopée, ce portrait est toutefois assombri lorsqu'on constate que ce taux chute en milieu urbain. Il varie aussi grandement d'un secteur de la ville à l'autre, créant des inégalités entre les quartiers. Même nos parcs n'accueillent pas autant d'arbres qu'ils le pourraient.

### **La lutte et l'adaptation aux changements climatiques**

Inondations, sécheresses, îlots de chaleur, augmentation de la fréquence et de l'intensité des événements climatiques extrêmes comptent parmi les impacts des changements climatiques qui sont un des principaux enjeux environnementaux à l'échelle planétaire. La Prairie et ses habitants n'échappent pas à cette réalité et doivent rapidement atténuer leur impact sur le climat en luttant contre les émissions de gaz à effet de serre, en plus de devenir plus résilients face aux conséquences de ces changements climatiques sur leur milieu de vie. La présence de nombreux îlots de chaleur et de surfaces imperméabilisées, notamment en milieu urbain, a des impacts négatifs sur la santé des citoyens et sur la résilience des infrastructures municipales.

### **La santé de la forêt urbaine**

La forêt et les boisés urbains sont appelés à évoluer rapidement dans un contexte de changements climatiques. Nos arbres, ceux déjà présents et même ceux qui seront plantés au cours des prochaines années, sont déjà soumis à des stress qui peuvent compromettre

leur pérennité. Alors que l'administration municipale a un portrait plutôt complet des 9 000 arbres publics existants, la gestion de leur entretien, le remplacement des arbres morts, malades ou dangereux de même que la planification des futures plantations, combinés au défi de maintenir à jour les données colligées sur l'état de nos arbres et de prévoir leur résilience dans un environnement en constante évolution, constituent autant de défis pour assurer une saine gestion à long terme de la forêt urbaine.

### **Le développement d'une culture de l'arbre**

Créer une culture de l'arbre au sein d'une communauté comme La Prairie, c'est le placer au centre des décisions en lui donnant une voix. L'arbre est malheureusement encore trop souvent considéré un bien comme un autre, alors qu'il représente un bien collectif d'une grande valeur, notamment dans un contexte de changements climatiques. Afin de permettre à la forêt urbaine et aux boisés agricoles de croître, il faut collectivement développer un véritable sentiment d'appartenance pour nos arbres et nos boisés, qu'il soit de responsabilité privée ou publique.

## UNE VISION COMMUNE

Pourquoi se doter d'une vision commune en ce qui concerne les arbres ? Parce que partager une vision, c'est choisir ensemble une destination à atteindre. C'est aussi poser le premier jalon qui nous permettra d'identifier les objectifs que nous souhaitons atteindre.

Pour y arriver, la Ville de La Prairie se dote d'une vision en trois temps : une à court terme, qui vise les changements qu'elle veut opérer dès maintenant, une autre à moyen terme, qui témoigne des effets de ces changements après plusieurs années et, enfin, une vision à long terme qui est la somme des efforts qui auront été faits au cours des décennies précédentes.

*Dès maintenant, l'arbre est considéré comme un véritable bien collectif qui participe pleinement à la lutte et à l'adaptation aux changements climatiques et qui améliore la santé et le bien-être de la population en offrant un environnement sain.*

*Au cours des prochaines années, une culture de l'arbre sera développée à La Prairie et l'arbre, qu'il soit privé ou public, sera dorénavant considéré comme une véritable richesse collective et sera mis en valeur.*

*Dans une trentaine d'années, La Prairie sera une ville recouverte par une forêt urbaine en pleine croissance, en santé et résiliente.*

## QUATRE OBJECTIFS

Pour être en mesure de mettre en œuvre la vision commune développée tout en tenant compte des enjeux identifiés et de la parole exprimée par les citoyens, les actions prévues sont guidées par quatre grands objectifs.

### **1. Atteindre un indice de canopée urbaine de 30 % dans 30 ans**

Remplacer chaque arbre abattu par un nouvel arbre  
Augmenter significativement le nombre d'arbres plantés sur le domaine public  
Augmenter significativement le nombre d'arbres plantés sur les propriétés privées

### **2. Réduire la superficie des îlots de chaleur et créer des îlots de fraîcheur**

Planter des arbres en priorité dans les zones identifiées comme îlots de chaleur  
Planter des arbres dans les parcs et les espaces verts pour créer des îlots de fraîcheur  
Intégrer systématiquement le verdissement dans les projets municipaux  
Favoriser la réduction des surfaces minéralisées

### **3. Assurer la santé à long terme de la forêt urbaine**

Avoir un portrait complet et à jour de la forêt urbaine  
Planifier la forêt de demain en fonction des changements climatiques  
Diversifier le patrimoine arboré pour en assurer la résilience

### **4. Créer une culture de l'arbre**

Démontrer l'importance de l'arbre comme richesse collective  
Mobiliser les employés municipaux et les élus sur l'importance de l'arbre

## UN PREMIER PLAN D'ACTION

Bien que l'atteinte des objectifs établis puisse prendre plusieurs années, voire plusieurs décennies, les actions prévues et développées pour la première phase de mise en œuvre de la politique sont sur un horizon d'environ cinq ans.

Par la suite, un premier plan d'action suivi de plusieurs autres plans d'action révisés et bonifiés, si nécessaire, se succéderont au fil du temps puisqu'ils représentent un outil au service de l'administration municipale et des élus.

Enfin, bien que cette première politique de l'arbre et son plan d'action se concentrent sur la portion urbaine du territoire de La Prairie, les arbres et les boisés que l'on retrouve en milieu rural n'en demeurent pas moins importants et ne seront pas oubliés. En effet, certaines actions, notamment au niveau de la réglementation municipale, pourront également être entreprises au-delà de l'autoroute 30.

## 1 Plantation

Actions	Description	Objectifs visés	Mise en œuvre	Service(s) responsable(s)
1.1 Planter 11 000 arbres d'ici 2035	La Ville s'engage à planter en moyenne 1 100 arbres par année pour les 10 prochaines années sur les emprises et les terrains municipaux. Les secteurs identifiés comme îlots de chaleur ou ayant un faible indice de canopée seront priorités.	1 et 2	En continu	Travaux publics <i>Génie Urbanisme</i>
1.2 Créer des îlots de fraîcheur	Des arbres et des arbustes seront plantés dans les parcs et les espaces verts situés en zone urbaine au courant des prochaines années afin de créer des îlots de fraîcheur et favoriser la biodiversité. Les parcs et les espaces verts situés dans les secteurs identifiés comme îlot de chaleur, de même que ceux qui feront l'objet de travaux de réaménagement, seront priorités.	1 et 2	En continu	Travaux publics <i>Génie Urbanisme</i>
1.3 Augmenter la superficie des zones boisées	Chaque année, au moins une nouvelle microforêt sera aménagée ou un espace boisé existant fera l'objet de nouvelles plantations d'arbres.	1 et 2	En continu	Travaux publics
1.4 Planter lors de travaux municipaux	Lors de travaux de réfection ou de construction d'infrastructures municipales, la Ville aura comme objectif de conserver et protéger les arbres existants, de planter de nouveaux arbres et/ou de réduire la superficie des surfaces imperméables. Dans tous les cas, l'atteinte d'un indice de canopée minimal de 30 % devra être visé sur le site visé par des travaux.	1 et 2	En continu	Génie <i>Travaux publics Urbanisme</i>
1.5 Soutenir les initiatives communautaires	Lorsque possible, la Ville soutiendra les initiatives communautaires, de même que celles des institutions, commerces et industries, visant la plantation d'arbres ou la déminéralisation pour combattre les îlots de chaleur.	1, 2 et 4	Moyen terme	Urbanisme <i>Travaux publics</i>
1.6 Créer un programme d'aide pour la plantation d'arbres sur les terrains privés	La Ville développera au moins un programme pour soutenir la plantation d'arbres sur les terrains privés afin de combattre les îlots de chaleur.	1	Moyen terme	Urbanisme
1.7 Créer un fonds vert	Une réserve foncière sera créée pour soutenir la plantation d'arbres.	1	Moyen terme	Finances

## 2 Gestion

Actions	Description	Objectifs visés	Mise en œuvre	Service(s) responsable(s)
2.1 Identifier et cartographier les îlots de chaleur urbains (ICU) et les îlots de fraîcheur urbains (IFU)	Afin de bien diriger les efforts de plantation d'arbres et de pouvoir assurer le suivi de l'objectif visant la réduction des ICU et l'augmentation des IFU, ceux-ci devront être identifiés et cartographiés à intervalles réguliers.	2	Court et long terme	Urbanisme
2.2 Assurer le suivi des plantations à la suite d'abattage d'arbres privés	Un programme de suivi des plantations obligatoires à la suite d'abattage d'arbres sur les terrains privés sera mis en place.	1	Court terme	Urbanisme <i>Travaux publics</i>
2.3 Mettre à jour l'inventaire des arbres publics	L'inventaire géoréférencé des arbres publics sera régulièrement mis à jour afin de connaître l'évolution de la canopée et de la santé de la forêt urbaine.	1 et 3	En continu	Travaux publics
2.4 Évaluer la vulnérabilité de la forêt urbaine	La forêt urbaine devra faire l'objet d'une analyse qui évalue la richesse spécifique et la diversité fonctionnelle afin d'en connaître la résilience face aux changements climatiques et aux autres vulnérabilités.	3	Court terme	Urbanisme
2.5 Diversifier la forêt urbaine	À la lumière de l'analyse de vulnérabilité qui aura été faite, une stratégie d'optimisation de la richesse spécifique et de la diversité fonctionnelle de la forêt urbaine sera élaborée.	3	Moyen terme	Travaux publics
2.6 Créer des arbres de vie dans les parcs et les espaces verts	Lorsque possible, des arbres morts ou vieillissants seront conservés afin de favoriser la biodiversité dans les parcs et les espaces verts.	3	Court terme	Travaux publics
2.7 Ajouter des ressources spécialisées en foresterie urbaine	Une personne-ressource en foresterie urbaine sera engagée à temps plein pour soutenir la planification, la gestion et la plantation. Pour assurer la pérennité et veiller à la santé de la forêt urbaine, des ressources humaines et matérielles devront aussi être ajoutées au fil des ans.	Tous	Court et moyen terme	Travaux publics
2.8 Mettre à jour la politique de l'arbre et son plan d'action	À la mi-parcours et après 5 ans, un bilan de la politique et de son plan d'action sera fait et, au besoin, une mise à jour sera effectuée.	Tous	Au besoin	Urbanisme

## 3 Réglementation et territoire

Actions	Description	Objectifs visés	Mise en œuvre	Service(s) responsable(s)
3.1 Exiger un nombre minimal d'arbres plus élevé sur les terrains privés	La Ville modifiera la réglementation en vigueur afin d'exiger la plantation ou le maintien d'un nombre minimal d'arbres pour un terrain faisant l'objet d'un permis de construction ou de certains certificats d'autorisation.	1	Court terme	Urbanisme
3.2 Conserver et protéger les arbres et les boisés existants	Lors de travaux de construction ou de rénovation, la Ville exigera des mesures de protection pour conserver les arbres et les boisés existants. Lorsque ce ne sera pas possible et que des arbres devront être abattus, une compensation financière sera exigée et versée au fonds vert.	1, 2 et 3	Court terme	Urbanisme <i>Finances</i>
3.3 Favoriser le verdissement des terrains déjà construits	La Ville révisera les règlements municipaux afin d'y intégrer des critères liés au verdissement et à la déminéralisation.	1	Moyen terme	Urbanisme
3.4 Décourager les abattages d'arbres injustifiés et les mauvaises pratiques arboricoles	La réglementation municipale sera modifiée afin de décourager davantage les abattages d'arbres injustifiés et évitables, et les pratiques arboricoles pouvant nuire à la santé des arbres.	1 et 3	Court terme	Urbanisme
3.5 Créer des trames vertes et des corridors écologiques	Des trames vertes urbaines, actives et inclusives entre les différents îlots de fraîcheur présents (et futurs) sur le territoire et la création de corridors écologiques entre les espaces naturels seront d'abord planifiées. Le déploiement des trames vertes sera priorisé dans les secteurs identifiés comme îlots de chaleur.	1, 2 et 3	Moyen terme	Urbanisme
3.6 Verdir les espaces de stationnement	Un indice de canopée minimal sera exigé pour les nouveaux espaces de stationnement et les exigences quant au nombre de cases de stationnement seront revues à la baisse.	1 et 2	Court terme	Urbanisme
3.7 Aménager des terrains plus perméables	Les normes d'aménagement pour les terrains seront revues afin de réduire les surfaces imperméables et favoriser la création de zones propices à la plantation.	1 et 2	Court terme	Urbanisme

## 4 Information, sensibilisation et éducation

<b>Actions</b>	<b>Description</b>	<b>Objectifs visés</b>	<b>Mise en œuvre</b>	<b>Service(s) responsable(s)</b>
4.1 Diffuser la Politique de l'arbre	Les citoyens seront informés de l'adoption de la politique et de son plan d'action.	4	En continu	Communications
4.2 Faire connaître la réglementation municipale	Chaque année, un rappel de la réglementation municipale concernant la plantation, l'entretien, l'abattage ou encore la protection des arbres lors de travaux sera fait à travers les outils de communication de la Ville.	3 et 4	Au besoin	Communications
4.3 Organiser des activités communautaires	Au moins une fois par année, une activité de plantation d'arbres, de verdissement ou de déminéralisation sera organisée avec les citoyens, les organismes communautaires ou les citoyens corporatifs.	1 et 4	Moyen terme	Travaux publics
4.4 Organiser un atelier ou une conférence	Au moins une fois par année, un atelier ou une conférence sur la plantation, sur l'entretien ou sur l'importance des arbres sera organisé par la Ville.	3 et 4	Court terme	Loisirs
4.5 Récupérer le bois mort pour lui redonner vie	Lorsque ce sera possible, le bois mort issu de l'abattage des arbres publics sera récupéré pour en faire du mobilier urbain ou pour être utilisé par l'équipe d'horticulture.	4	En continu	Travaux publics
4.6 Faire des employés et des élus de véritables ambassadeurs de l'arbre	Sur une base régulière, les employés et les élus municipaux seront éduqués sur l'importance de l'arbre, de sa protection et de sa conservation. Ils seront aussi invités à participer à des activités de plantation d'arbres et de verdissement.	4	En continu	Urbanisme



## DÉFINITIONS UTILES

### **Adaptation**

Ensemble des mécanismes par lesquels des espèces vivantes, par exemple la forêt urbaine, changent de structure, de forme ou de fonction, de sorte qu'elles survivent mieux aux impacts des changements climatiques.

### **Biodiversité**

Diversité des espèces vivantes, végétales ou animales, et des processus écologiques dans un milieu. Elle englobe tout ce qui vit : faune, flore, champignons, bactéries, etc.

### **Canopée**

Superficie de la cime des arbres d'une hauteur de plus de trois (3) mètres. Elle comprend autant les arbres isolés que ceux situés dans les boisés.

### **Couvert forestier**

Regroupe les espaces recouverts d'arbres d'une superficie supérieure à un demi-hectare (5 000 m<sup>2</sup>).

### **Diversité**

En foresterie urbaine, on classe la diversité en deux catégories : spécifique et fonctionnelle. La diversité spécifique précise les seuils à ne pas dépasser pour obtenir une forêt urbaine résiliente, alors que la diversité fonctionnelle est une approche qui regroupe les arbres

selon leurs traits fonctionnels, comme la résistance à la sécheresse ou encore la vitesse de croissance.

### **Espèce**

Regroupe des individus qui ont des caractéristiques physiques semblables, qui sont capables de se reproduire entre eux et d'avoir des descendants viables et féconds. Ex. : L'érable à sucre.

### **Famille**

Englobe les genres ayant des similitudes entre eux. Ex : Les pommiers, les cerisiers et les poiriers sont tous de la famille des rosacées.

### **Forêt urbaine**

Ensemble des arbres se trouvant à l'intérieur du périmètre urbain de la ville et procurant des bénéfices à la collectivité. Elle inclut tous les arbres, qu'ils soient isolés ou dans un boisé, situés sur un terrain privé ou public.

### **Genre**

Rassemble plusieurs espèces qui ont des traits et des gènes communs. Ex. : Les érables.

### **Îlot de chaleur**

Site où la température maximale diurne et nocturne est plus élevée que dans les secteurs environnants, laquelle pouvant atteindre jusqu'à 12 degrés Celsius de plus.

### **Îlot de fraîcheur**

Zone urbaine où, le matin et en début d'après-midi, on enregistre une température ambiante plus basse que dans les zones environnantes.

### **Indice de canopée**

Indicateur reconnu de l'importance de la forêt urbaine dans une ville. Il s'agit du rapport entre la projection au sol de la canopée des arbres (l'ombrage) et la superficie totale d'un territoire donné.

### **Infrastructures vertes**

Ensemble des espaces verts, naturels ou aménagés qui soutiennent la vie d'espèces animales et végétales indigènes, les processus écologiques, la qualité de l'air et de l'eau, et qui contribuent à la santé humaine et à la qualité de vie.

### **Résilience**

Capacité de la forêt urbaine à retrouver un fonctionnement et un développement réguliers après avoir subi une perturbation importante. Ex. : Un épisode de sécheresse ou de verglas.

### **Verdissement**

Opération visant à augmenter la quantité de végétaux présents dans un espace donné, habituellement motivé

par des objectifs environnementaux comme la lutte aux changements climatiques.